

Voulons-nous la ville?

Yvette Jaggi, Ancienne syndique de Lausanne

Elle tient l'affiche et fait seule débat, mais ne figure qu'entre parenthèses sur les bulletins de vote: la tour Beaulieu, dite aussi Taoua, du nom de code du projet qui a remporté, à l'unanimité du jury, le concours d'architecture organisé en 2008.

Car officiellement, la votation du 13 avril porte sur un plan partiel d'affectation, l'un de ces règlements qui précisent l'utilisation d'une fraction du sol de la commune. En l'occurrence, les citoyennes et citoyens de Lausanne ont à se prononcer sur la construction de deux bâtiments: l'un, bas et horizontal, sert en quelque sorte de socle à l'autre, la fameuse tour de 27 étages et d'environ 85 mètres de haut, prévue au sud-est du grand rectangle composant le site de Beaulieu.

A propos de Taoua, comme pour chaque grand projet architectural d'intérêt public, la bataille des images et des simulations fait rage, en particulier sur Internet, support infiniment malléable se prêtant à toutes les manipulations et figurations, y compris les panoramas filmés par des drones. De quoi alimenter d'épuisantes discussions sur les goûts et les hauteurs, les apparences et les représentations – celles qu'on se fait et celles qu'on montre.

A force de se concentrer sur la forme architecturale, le débat risque d'occulter la fonction, pourtant primordiale. Or, en architecture comme au théâtre, le costume ne fait pas tout le rôle. Et la tour Taoua a bel et bien diverses missions à remplir. La première est aussi la plus évidente, la plus nécessaire aussi: dégager des surfaces à ses pieds pour restructurer le «front Jomini», le long de l'avenue éponyme. C'est ainsi que la tour permettra de supprimer l'effrayant escalier dit d'honneur, d'aménager un vaste espace public arborisé et d'ouvrir, enfin, un généreux accès aux «jardins du Comptoir» et à l'esplanade menant jusque devant le Palais de Beaulieu. Par ailleurs, la construction de la tour et du bâtiment de base représente une nouvelle et significative étape de la rénovation du site de Beaulieu, siège d'activités commerciales, de manifestations culturelles, ainsi que de congrès et réunions diverses. Cet apport à l'économie lausannoise s'accroîtra donc d'environ 250 emplois et d'une offre très attendue d'hôtels et de restaurants, ainsi que de salles de cours et conférences.

Concrètement, la tour Taoua répond à un cahier des charges particulièrement exigeant. S'y trouve d'abord l'obligation d'une diversité inédite des utilisations des surfaces de plancher aménagées: environ 43% pour le logement, 36% pour l'hébergement, 18% pour les bureaux et services. Au programme figurent aussi d'autres contraintes, déterminantes pour l'aspect de la tour, critiqué en méconnaissance de cause: le respect des standards donnant droit au label Minergie, et la mise en conformité aux normes et principes de la future société à 2000 watts. Cette anticipation constitue une grande première en Suisse, et fera certainement date en matière de construction à la fois en hauteur et durable.

Si la tour Beaulieu n'a évidemment pas vocation de résoudre tous les problèmes urbanistiques de Lausanne, elle représente en elle-même une solution intéressante et originale. Par sa forme et son affectation multiple tout d'abord: elle ne se présente ni comme une tour de verre énergivore à usage exclusif de bureaux, ni comme un immeuble d'habitations construit tout en

hauteur. Mais, dans le cas de Taoua, le goût de l'expérimentation ne s'épuise pas avec le bâtiment et va bien au-delà de l'architecture.

En effet, la construction juridico-financière témoigne elle aussi d'une belle originalité, lisible dans les termes connus d'une convention de développement liant la commune de Lausanne, propriétaire des terrains concernés, et les investisseurs décidés à financer la construction de la tour. Cet engagement mutuel, par son existence même et surtout dans ses modalités, démontre que le partenariat public-privé, s'il est abordé avec lucidité et négocié avec assiduité, peut engendrer des combinaisons intéressantes pour les différentes collectivités et sociétés concernées. Telle que prévue, la collaboration entre la Ville de Lausanne et l'entreprise Losinger est équilibrée et apte à contenir les rapports de force. Ceux qui croient pouvoir dénoncer un bradage du sol communal et de l'intérêt public prennent leur obsession pour une réalité.

Mais le vrai débat se situe ailleurs, à un niveau bien supérieur à la tour tant contestée. La question est simple: voulons-nous la ville, notre ville? L'acceptons-nous, dans notre tête et notre cœur, telle qu'elle vit et se développe? Ces dernières décennies, Lausanne a pris des risques dignes d'une capitale abritant un cinquième de la population vaudoise. Elle a conquis les attributs d'une grande ville, se mesurant sans complexe ni vantardise à des métropoles européennes dix fois plus peuplées. Elle s'est même dotée du seul métro de Suisse, qui se fait discrètement souterrain sur une partie du réseau. L'outil fonctionne à la satisfaction générale des usagers, mais sa contribution à l'assomption de Lausanne comme vraie ville demeure largement méconnue.

Or, avant de savoir comment l'aménager, nous devrions reconnaître que notre ville est ville, avec toute l'hétérogénéité et la mobilité qui font la substance du milieu urbain et la vigueur de sa société. A cette captivante réalité, certains résistent, habités par la représentation d'une cité figée dans une tranquillité et une harmonie que ne connaissent plus même les «miteurs» dispersés dans le territoire suisse.